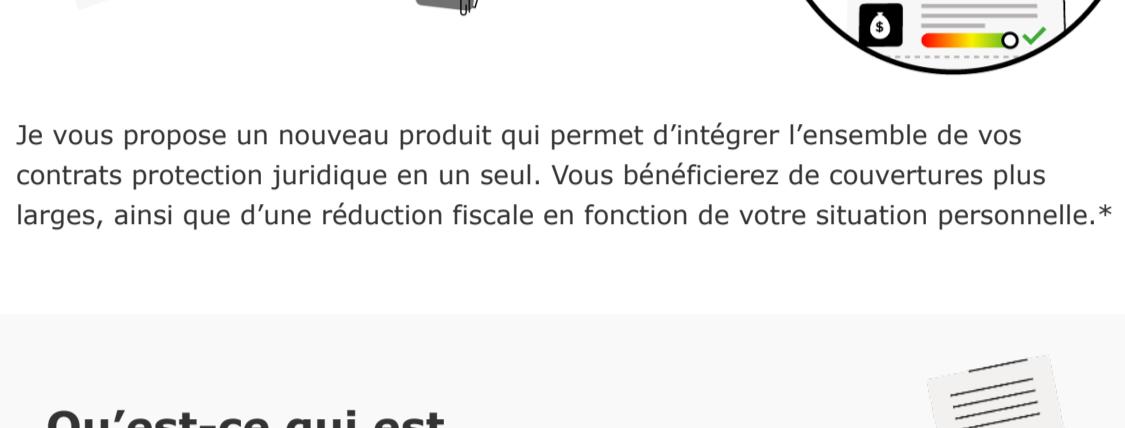


## Avoir une bonne protection juridique est aujourd'hui indispensable !

Litiges sur internet, avec vos voisins, vos livraisons, votre employeur, votre construction... Le monde évolue, les situations de conflits se multiplient. Défendez vos droits ! Ne jetez pas l'éponge sur des situations subies au quotidien. Et assurez-vous un accès à la justice en cas de conflit.

Cher client,

J'ai fait le point sur votre dossier et je pense que votre situation par rapport à la protection juridique peut être optimisée.



Je vous propose un nouveau produit qui permet d'intégrer l'ensemble de vos contrats protection juridique en un seul. Vous bénéficierez de couvertures plus larges, ainsi que d'une réduction fiscale en fonction de votre situation personnelle.\*

### Qu'est-ce qui est assuré, entre autres?



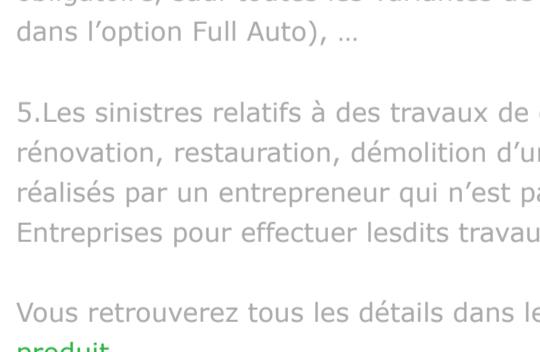
- La défense de vos intérêts lors d'un licenciement (Droit du travail)
- La défense de vos intérêts lors d'un litige avec votre architecte, votre entrepreneur
- La défense de vos intérêts lors d'un divorce
- La défense de vos intérêts lors d'une première médiation familiale
- La défense de vos intérêts en cas d'un refus de l'octroi d'une demande de permis de bâti (droit administratif)
- La défense de vos intérêts en cas de litige avec l'administration fiscale
- ...

Ces garanties présentent des délais d'attente, période durant laquelle vous ne pouvez bénéficier de la couverture. Par exemple, en cas de divorce le délai est de 36 mois.

Si toutefois vous étiez déjà assuré de manière continue durant 3 années pour cette même garantie auprès d'un autre assureur, ce délai d'attente n'est pas d'application.

J'ai rassemblé les principales informations sur ce produit ici: [lien à remplacer par le courtier](#)

Nous conseillons vivement à tous nos clients de convertir leur dossier vers cette solution.



### Intéressé ?

Je me tiens à votre disposition pour faire cette adaptation, via réponse à cet email.

Cordialement,  
Votre courtier

**Signature du courtier**

\* Chaque couverture a ses limites de garanties, plafonds d'intervention, franchises et exclusions. Les principaux exemples d'exclusions pour l'ensemble des couvertures sont les suivants :

1. Les sinistres résultant d'un fait intentionnel de l'assuré.
2. Le paiement des amendes.
3. Les sinistres relatifs aux litiges résultant d'un simple défaut de paiement par l'assuré sans contestation.
4. les sinistres pour lesquels l'assuré a la qualité de conducteur, détenteur ou propriétaire d'un véhicule automoteur soumis à l'assurance responsabilité civile obligatoire, sauf toutes les variantes de vélos électriques (un tel sinistre est couvert dans l'option Full Auto), ...
5. Les sinistres relatifs à des travaux de construction, transformation, amélioration, rénovation, restauration, démolition d'un bien immobilier lorsque ces travaux ont été réalisés par un entrepreneur qui n'est pas inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises pour effectuer lesdits travaux.

Vous retrouverez tous les détails dans les [conditions générales et dans les fiches produit](#).

Prenez-en connaissance avant de signer votre contrat et prenez conseil auprès de moi pour obtenir plus d'informations ou demander une offre auprès de moi. Ces documents sont disponibles chez moi ou sur [www.legalvillage.be](http://www.legalvillage.be).

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement. Le contrat est soumis au droit belge. Vous retrouverez tous les détails dans les conditions générales et dans les fiches produit.

Le produit d'assurance protection juridique Legal Village Family Flex Tax Advantage est développé par AXA Belgium, compagnie d'assurance belge.

Legal Village est la marque d'AXA Belgium pour la protection juridique.

### Insatisfait?

En cas de plainte éventuelle envers votre assureur, vous pouvez faire appel au service Customer Protection (Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles, ou via notre [formulaire de contact](#)). Vous recevrez immédiatement un accusé de réception, reprenant le numéro de référence sous lequel votre plainte a été enregistrée. Un gestionnaire vous sera attribué et traitera votre dossier en toute impartialité.

Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles ([www.ombudsman-insurance.be](http://www.ombudsman-insurance.be)).